

LE FANTASQUE.

Rédigé, imprimé et publié par N. AUBIN, à sa résidence, rue S. Valier, No. 50



Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Vol. II.)

QUEBEC, 20 JUILLET 1839,

(N^o 6.)

Mêlangez.

UN COMMERÇANT EN DÉTAIL.

Un épicier-fruitier distillateur et débitant de bière. — J'n'en veux plus vendre de bière, c'est fini. Beau commerce ! perdre cinq sous par bouteille, y a pas de presse.

M. le président. — Que voulez-vous dire ?

Le commerçant. — Pourtant bien clair. Je vends à un voisin une bouteille de trois sous ; il me paie, bon ! mais il me garde ma bouteille de cinq sous, c'est moi qui la gobe de vingt-cinq centimes par bouteille, comment trouvez-vous l'opération ?

M. le président. — Mais vous n'avez pas porté plainte contre le prévenu pour vol de bouteille, mais pour voies de fait.

Le commerçant. — Comme ça, vous croyez donc que c'est agréable de perdre cinq sous de bouteille pour un sou de bénéfice qu'on peut faire sur la bière ?

M. le président. — Il n'est pas question de vos bouteilles ; vendez ou ne vendez plus de bière, ce n'est pas ce dont il s'agit.

Le commerçant. — Ah ! c'est-à-dire que ça ne vous fait rien ; et bien ! c'est gentil ; c'est donc comme ça que la justice protège le commerce ? Pas étonnant alors qu'il aille si bien.

M. le président. — Mais, encore une fois, comprenez donc que vous vous plaignez des coups qu'on vous aurait portés, et que le tribunal ne peut s'occuper